



Communiqué de presse

Embargo: 18.06.2009, 9:15

14 Santé

N° 0351-0906-60

Statistique des interruptions de grossesse 2008

Interruptions de grossesse en Suisse : situation stable

Neuchâtel, 18.06.2009 (OFS) – **En 2008, 10'848 interruptions de grossesse ont été déclarées en Suisse. Cela correspond à des taux de 6,9 interruptions pour 1000 femmes en âge de procréer ou de 141 interruptions pour 1000 naissances. Selon les chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS), les taux d'interruptions de grossesse restent stables par rapport aux années précédentes.**

Le taux d'interruptions de grossesse est au total de 6,9 interruptions pour 1000 femmes de 15 à 44 ans. En ne prenant en compte que les interruptions effectuées par des femmes résidant en Suisse, ce taux descend à 6,5. Si le nombre d'interventions a légèrement crû par rapport à 2007, la population féminine entre 15 et 44 ans a aussi augmenté et les taux restent donc stables. En comparaison avec les pays voisins, les taux d'interruptions de grossesse enregistrés en Suisse ces dernières années sont bas. Ainsi, la France affiche un taux de 17,2 interruptions pour 1000 femmes, pour 10,6 en Italie et 7,1 en Allemagne.

Chez les adolescentes (15-19 ans), le taux d'interruptions de grossesse est également relativement bas en Suisse : il se situe à environ 5 interruptions pour 1000 adolescentes, contre 16,6 en France, 7,3 en Italie et 3,6 en Allemagne (15-18 ans). Comme les années précédentes, environ 1% des femmes ayant procédé à une interruption de grossesse en Suisse avaient moins de 16 ans.

94% des interventions concernent des femmes domiciliées en Suisse et dans 87% des cas l'intervention a eu lieu dans le canton de domicile. En moyenne, les cantons frontaliers ou possédant un hôpital universitaire enregistrent des taux plus élevés en raison de la venue de femmes d'autres cantons ou pays. Par conséquent, les taux observés dans ces cantons baissent lorsque l'on considère le canton de domicile au lieu du canton d'intervention. La tendance inverse est relevée dans les autres cantons. Comme les années précédentes, on constate que les taux varient parfois fortement d'un canton à l'autre. Les taux les plus élevés sont enregistrés à Genève et les plus faibles en Suisse centrale et orientale.

70% des interventions ont eu lieu dans les 8 premières semaines de grossesse et 25% entre la 8^{ème} et la 12^{ème} semaine. La proportion des interventions pratiquées après 12 semaines de grossesse est stable et représente moins de 5% des interruptions. Le recours à la méthode médicamenteuse continue d'augmenter au détriment de la méthode chirurgicale : en 2008, elle représentait 57% des cas contre 49% en 2004.

La statistique des interruptions de grossesse en Suisse

L'obligation de déclarer les interruptions de grossesse est inscrite dans la loi depuis l'entrée en vigueur, en octobre 2002, du régime des délais (code pénal, art 119). Les données sont collectées par l'OFS auprès des départements cantonaux de la santé. Avant 2002, la réglementation variait d'un canton à l'autre. Les cantons où l'interruption de grossesse était autorisée pour certaines indications enregistraient le nombre d'autorisations accordées.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

.....
Renseignements:

Sylvie Berrut, OFS, Section Santé de la population, tél.: +41 32 71 36557

.....
Informations complémentaires:

Données complètes disponibles sur le site internet de l'OFS à l'adresse suivante :

<http://www.interruptio.bfs.admin.ch>

.....
Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061

e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > [Thèmes](#) > [14 - Santé](#)

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :

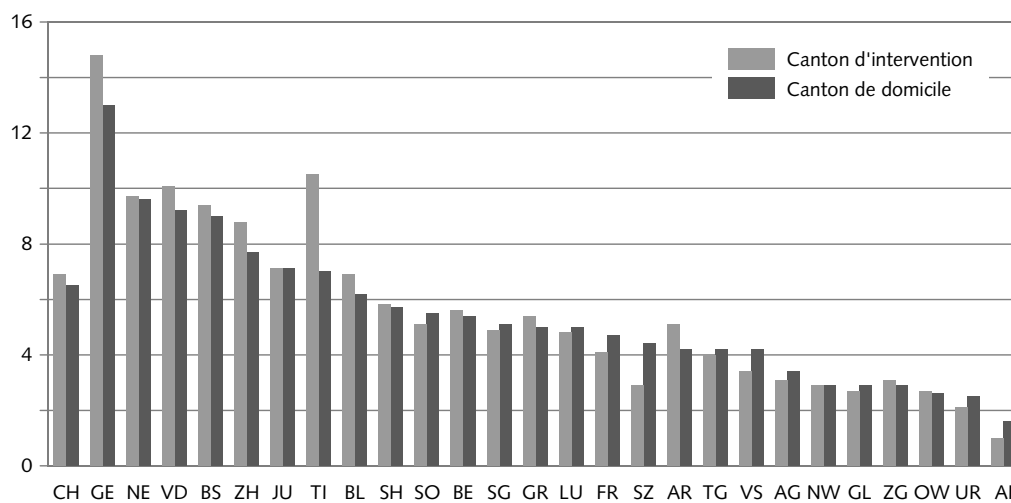
<http://www.news-stat.admin.ch>

.....
Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Taux d'interruptions de grossesse en 2008 pour 1000 femmes entre 15 et 44 ans par canton d'intervention et canton de domicile

G 1



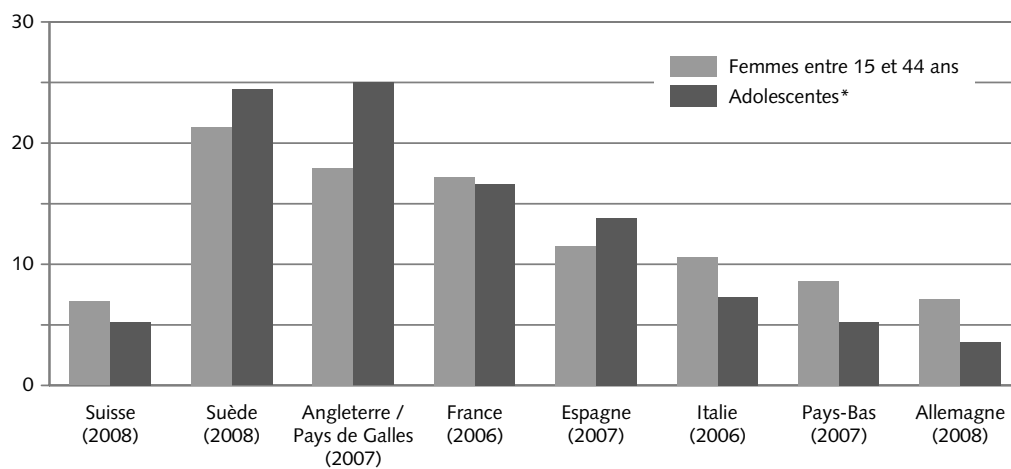
Source: cantons, OFS Statistique des interruptions de grossesse (état au 18.05.2009)

© OFS

Taux d'interruption de grossesse en Suisse et dans quelques pays européens

G 2

Taux en o/oo



* Femmes entre 15 et 19 ans, sauf Allemagne (15-18 ans), Espagne et Suède (moins de 20 ans)

Sources: statistiques nationales (état au 18.05.2009)

© OFS